Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260423-D2026043-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-trois avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le dix avril s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Jérôme DREAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026	**2026-043**

Madame Catherine COLLIN, adjointe déléguée aux finances, propose à l'Assemblée de maintenir les taux de fiscalité locale comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,36% *(2025 : 14,36%)*
- Taxe sur le foncier bâti : 33,29% *(2025 : 33,29%)*
- Taxe sur le foncier non bâti : 44,94% *(2025 : 44,94%)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

– **APPROUVE** les taux suivants pour 2026 :
  - Taxe d'habitation : 14,36%
  - Taxe sur le foncier bâti : 33,29%
  - Taxe sur le foncier non bâti : 44,94%

VOTE			
Votants : 19	Pour : 16	Abstention : 3	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
David HALLAERT

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY * 56 (MORBIHAN) *